



FONDATION DES PARCS
ET JARDINS DE FRANCE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Préserver
Restaurer
Transmettre

NOM -----
PRÉNOM -----
ADRESSE -----
CODE POSTAL ----- VILLE -----
TÉLÉPHONE -----
courriel -----@-----

DONNE à la Fondation pour PARTICIPER aux objectifs suivants :

- Préserver et développer les parcs et jardins de France
 Mettre en valeur l'art des jardins et encourager ses enseignements

VERSEMENT CHOISI :

- Membre ami (à partir de 200 €)
 Membre donateur (à partir de 1.000 €)
 Membre fondateur (à partir de 10.000 €)

Chèque à l'ordre de FPJF (Fondation des Parcs et Jardins de France) à joindre à ce bulletin et à envoyer à FPJP - 168 rue de Grenelle - 75007 Paris

Déductions fiscales :

Pour l'IFI : 75% du montant donné dans la limite de 50.000 €.

Pour l'IRPP : 66% du montant donné dans la limite de 20% du revenu imposable.

MERCI de bien préciser si vous souhaitez le reçu fiscal pour votre :

- IRPP (impôts sur le revenu)
 IFI (impôts sur la fortune immobilière)

Ce reçu fiscal vous sera adressé sous en-tête de la Fondation du Patrimoine qui a ouvert un compte réservé pour la Fondation des Parcs et Jardins de France.